25 Anniversaire du Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **35 (1955)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-888175

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

25e Anniversaire du Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires

La Chambre de commerce de Paris a célébré les 26, 27 et 28 octobre dernier le XXVe anniversaire de la Fondation par cette Compagnie du Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires qui se consacre depuis 1930 au développement des cadres dirigeants des entreprises.

Ces manifestations étaient placées sous le patronage du Comité présidé par M. René Coty, Président de la République Française; leur programme comprenait:

— des séances consacrées à une présentation de la méthode du cas et du fonctionnement du C. P. A. en liaison étroite avec le monde des affaires;

— des séances de travail internationales au cours desquelles un nombre limité de chefs d'entreprise de différents pays d'Europe et des personnalités s'intéressant activement au perfectionnement dans l'administration des affaires étudièrent ensemble le problème de la direction de l'entreprise par son chef entouré de son état-major;

— des réceptions à la Chambre de commerce de Paris et à l'Hôtel de Ville de Paris et une Soirée de Gala organisée par les anciens élèves du C. P. A., les invités étrangers étant les hôtes de la Chambre de commerce de Paris.

Nous sommes heureux de reproduire l'essentiel d'une conférence tenue le 21 octobre 1955, sous la présidence de M. Gérard Ansieau, vice-président de la Chambre de commerce de Paris, président du Conseil d'Administration du C. P. A.

I. Qu'est-ce que le C. P. A.?

Le C. P. A., créé en 1930 par la Chambre de commerce de Paris, a pour but d'assurer le perfectionnement des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants du Commerce, de l'Industrie et de la Banque.

Il s'adresse à des hommes jeunes déjà spécialisés par leur formation de base ou engagés dans l'exercice d'une activité professionnelle strictement limitée et soucieux de perfectionner leurs compétences et leurs aptitudes à l'administration des entreprises.

Le C. P. A. est en quelque sorte « l'École de Guerre » des affaires

Il vient couronner l'œuvre d'enseignement commercial de la Chambre de Commerce de Paris qui comprend de nombreuses écoles parmi lesquelles nous citerons :

— l'École des Hautes Études Commerciales (H. E. C.);

— l'École Supérieure de Commerce de Paris (E. S. C. P.);

— l'École de Haut Enseignement Commercial pour Jeunes Filles (H. E. C. J. F.).

Mais le C. P. A. n'est pas à proprement parler une école et ne ressemble à aucune autre.

II. Son recrutement

Contrairement à la plupart des Grandes Écoles, le C. P. A. ne comporte pas de concours d'entrée et d'admission ne dépend pas forcément des titres du candidat, puisque même des autodidactes peuvent y être admis.

Les qualités requises sont les suivantes :

— exercer ou avoir exercé des fonctions comportant des responsabilités de direction;

— avoir une expérience suffisamment étendue et variée des problèmes de la gestion des entreprises et des techniques que ces problèmes mettent en œuvre, soit dans la direction générale, soit dans la direction de plusieurs services fonctionnels;

— avoir une maturité d'esprit suffisante. Les candidats doivent être âgés d'au moins vingt-huit ans et de quarante-deux ans au plus;

— avoir des qualités professionnelles permettant de tirer le meilleur profit de la méthode de travail appliquée au C. P. A. : qualités d'esprit pour l'étude et la discussion des cas; qualités de caractère pour le travail d'équipe, qui est pratiqué presque constamment; facilité d'élocution pour la discussion en amphi.

Pratiquement, l'admission s'effectue de la façon suivante :

— les candidats sont appelés à établir un dossier détaillé pour justifier qu'ils remplissent les conditions requises;

— les candidats retenus sont alors conviés à s'entretenir avec deux jurys successifs qui apprécient leur valeur. L'ensemble des dossiers, avec les notations des jurys, sont alors soumis au Conseil d'Administration du C. P. A. qui décide en dernier ressort.

Indépendamment des qualités de chaque candidat, le Conseil d'Administration tient compte de l'intérêt collectif de la future promotion (en moyenne 60 élèves) en y admettant une certaine proportion de représentants de toutes les activités qui concourent à l'administration des affaires, constituant ainsi une « palette » des différentes professions.

III. La méthode d'enseignement : l'étude des «Cas»

Pour atteindre le but qu'il s'est assigné, le C. P. A. a considéré comme capital dès sa création en 1930, d'adopter une méthode d'enseignement « appliqué » : c'est la « méthode du cas » qu'il a mise au point, en s'inspirant du « Case System » utilisé par la Graduate School of Business Administration de l'Université de Harvard (U. S. A.).

Cette méthode qui a été désignée parfois comme l'application aux affaires de la méthode clinique, consiste essentiellement à substituer aux cours purement dogmatiques des discussions méthodiques portant sur des « cas » concrets empruntés à la vie réelle des entreprises.

Ces « cas » sont d'abord étudiés par les élèves, individuellement, puis en groupes d'études (composés, de manière éclectique, d'élèves issus de formations différentes ou appartenant à des professions variées) pour être ensuite discutés à l'amphithéâtre sous la direction de professeurs praticiens.

Les avantages de la méthode sont évidents. C'est la leçon de la réalité quotidienne qui perfectionne l'élève. C'est elle, et non plus une affirmation posée comme un dogme qui lui fait saisir la raison d'être et la portée des principes fondamentaux.

IV. « L'esprit du C. P. A. », comment il s'acquiert

D'abord la plupart des hommes — et de quelques femmes — qui décident d'entrer au C. P. A. le font de leur plein gré, souvent au prix de lourds sacrifices, d'argent éventuellement et surtout de temps. A un âge où les responsabilités professionnelles et la vie familiale absorbent presque tous les instants disponibles, ce n'est pas un vain propos que de consacrer délibérément vingt à trente heures par semaine à une activité de perfectionnement non rémunérée et dont le diplôme terminal n'apporte aucun profit concret ni immédiat (les cours ont lieu tous les soirs de 18 h. 30 à 19 h. 45, le samedi après-midi d'octobre à juin).

Ensuite parce que la « méthode des cas » est conçue pour un travail en commun au sein de groupes d'études principalement (6 à 8 membres) où chacun s'efforce de mettre ses connaissances et son expérience au service de la communauté. Ces groupes se constituent librement, par affinités réciproques et les liens d'amitié qui en naissent ne peuvent manquer de dépasser l'objectif du diplôme.

Enfin le contact est étroit entre chaque nouvelle promotion et les précédentes, par le vœu même des dirigeants du C. P. A. et de son Directeur, M. Pierre Jolly. Parmi les anciens élèves se recrutent non seulement les directeurs d'amphi, ceux qui collectent et dirigent les cas (B. R. I. C.), ceux qui parrainent les groupes d'étude composant la promotion, mais aussi ceux qui aident les futurs candidats en perfectionnant leur connaissance par des conférences préparatoires organisées par l'Association des Anciens Élèves, qui, elle-même, ne fait que renforcer cette solidarité.

V. Direction de l'école

M. G. Ansieau, Président du Conseil d'Administration.
M. P. Jolly, Directeur.
M. P. Petot, Secrétaire général.